

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Le présent contrat concerne l'accompagnement à la démarche de validation des acquis de l'Expérience (VAE) pour les diplômés relevant de l'Université de la Réunion.

L'accompagnement est un appui méthodologique destiné à aider le candidat à constituer son dossier en analysant son expérience.

Cette aide méthodologique permet au candidat d'identifier les activités qui seront décrites et de les analyser dans le dossier.

C'est une démarche volontaire du demandeur qui décide librement de ce qu'il donne à entendre de ses activités et qui remplit seul le dossier de demande de validation des acquis.

L'accompagnement se déroule en quatre étapes.

L'accompagnateur

- Aidera le candidat à analyser son parcours professionnel au regard du référentiel du diplôme
- Aidera le candidat à choisir les activités les plus pertinentes à décrire
- Conduira l'aide méthodologique à l'analyse du travail lors des séances d'accompagnement
- Assurera un suivi personnalisé de 10 heures maximum
- S'engage à respecter le devoir de réserve pour tout ce qui aura été dit pendant les temps d'accompagnement

Le candidat

- Aura été informé par le Service Universitaire de Formation Permanente (SUFP) des conditions et du déroulement de la validation des acquis
- Se sera informé sur le cursus de formation du diplôme envisagé
- Se rendra aux rencontres prévues dans le module « accompagnement » auquel il est inscrit en respectant les horaires définis
- Effectuera le travail demandé par l'accompagnateur à l'issue des rencontres
- Remplira seul son dossier de validation, en dehors de la présence de l'accompagnateur
- Est seul responsable de son dossier
- S'engage à respecter la confidentialité des propos tenus pendant les séances

Fait à Saint Denis le,

Le Candidat,
(nom et prénom)

L'Accompagnateur,

Signature

Signature et cachet